

POLITIQUE D'ASSISTANCE DU JAPON DESTINEE A LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

(Traduction provisoire)

mars 2018

1. Objectifs visés par l'aide au développement dans le pays et la région

La Côte d'Ivoire a traversé des années prolongées de crise politico-militaire. Ces crises ont engendré un certain niveau d'abaissement des fonctions de l'Etat et ont entraîné une détérioration de la situation sécuritaire et la dépréciation des services sociaux et administratifs. Il en a résulté l'aggravation du malaise social et l'amplification de la pauvreté et des disparités dans le pays. Par ailleurs, après la fin de la crise en avril 2011, dans l'objectif d'atteindre l'émergence d'ici à 2020, le Gouvernement ivoirien a entrepris un vaste chantier de reconstruction du pays comportant, entre autres, l'aménagement d'infrastructures, conformément au « Plan National de Développement (PND) 2012-2015 ». Depuis 2012, le pays connaît une belle performance économique et avec le PND 2016-2020, élaboré en décembre 2015, le pays laisse présager de fortes croissances à venir dans la continuité.

En outre, les entreprises japonaises manifestent davantage d'intérêt à l'investissement sur le marché de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui abrite une population de plus de 300 millions d'habitants. Elles accordent ainsi beaucoup d'importance à la Côte d'Ivoire, pays stratégique en Afrique de l'Ouest, car représentant, à elle-seule, 40% de l'économie de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

En revanche, l'amélioration du fonctionnement administratif et la réduction des disparités dans le pays restent des défis à relever. Particulièrement la promotion de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale, ainsi que l'amélioration des services sociaux de base étant le socle du développement économique durable de la Côte d'Ivoire, le Japon, à travers son Aide Publique au Développement, s'attèlera à contribuer au développement économique durable et à la promotion de la stabilité sociale par des appuis à l'amélioration des infrastructures, à la renaissance industrielle et à l'amélioration des services sociaux et administratifs.

2. Principe Fondamental de l'Aide (objectif global) : Promouvoir la stabilité sociale et le développement socio-économique durables de la Côte d'Ivoire.

La stabilité et le développement économique durable de la Côte d'Ivoire sont indispensables à la stabilité de toute la région ouest-africaine. C'est pourquoi le Japon envisage, aussi bien, d'appuyer la stabilité sociale, à travers l'amélioration des services administratifs et sociaux, que de soutenir les efforts du Gouvernement ivoirien pour l'aménagement des infrastructures et pour le développement de compétences des industries prometteuses de croissance. Et cela en vue de contribuer à la stabilité et au développement équilibré de la Côte d'Ivoire.

3. Domaines Prioritaires (objectifs)

(1) Le maintien d'une société sécurisée et stable

Soutenir la construction d'une société sécurisée et stable, à travers l'amélioration des services sociaux et administratifs tout en appuyant l'amélioration du fonctionnement administratif et la réduction des disparités dans le pays.

a) Construction d'une société sécurisée :

Contribuer au renforcement des capacités individuelles de la police et des organes judiciaires et de protection civile, aussi bien que le développement de leurs capacités institutionnelles.

b) Construction d'une société stable :

Contribuer au renforcement des capacités de l'administration locale et des services sociaux de base au profit de la population.

c) Promotion d'une société en bonne santé

Contribuer au renforcement du système de santé et à l'amélioration de l'accès aux soins de santé, visant l'avènement de la couverture sanitaire universelle (CSU).

(2) La promotion du développement économique durable

Appuyer la croissance économique de la Côte d'Ivoire, à travers l'aménagement des infrastructures, socles de qualités des activités économiques du pays et à travers le développement industriel.

a) Aménagement des infrastructures :

Apporter des appuis à l'aménagement des infrastructures économiques dans les domaines tels que celui du transport (routier et portuaire), de la gestion des eaux potable et usée, de l'énergie, des communications et de l'informatique.

b) Développement industriel :

Appuyer la renaissance du secteur primaire de la Côte d'Ivoire dont l'économie est fondée sur l'agriculture et la pêche, tout en soutenant les industries à fort potentiel de développement et en apportant un appui aux entrepreneurs dans les domaines de la transformation agricole, des technologies de communication, de l'informatique, de l'environnement et des énergies renouvelables, en vue de contribuer à la diversification et à l'industrialisation de l'économie ivoirienne.

4. Points à noter

(1) Promotion du partenariat public-privé (renforcer l'appui aux entreprises japonaises)

Vu l'importance de la Côte d'Ivoire, pays stratégique de l'Afrique de l'Ouest, du potentiel de forte croissance économique et de l'ampleur du marché de consommation dont jouit le pays, l'intérêt des entreprises japonaises à l'égard de la Côte d'Ivoire va de plus en plus croissant. Par conséquent, le Japon, en recourant au partenariat public-privé (PPP), mettra en œuvre des appuis destinés à l'amélioration de l'environnement des affaires et des investissements, à la promotion des produits et des technologies d'entreprises japonaises et à créer des cadres de correspondance entre entreprises privées.

(2) Coopération franco-japonaise

Dans le cadre du « Plan franco-japonais pour le Développement Durable,

la Santé et la Sécurité en Afrique », lancé en octobre 2015, par les deux Premiers Ministres du Japon et de la France, la ville d'Abidjan a été identifiée comme ville pilote. Conformément à ce plan, le Japon continuera sa collaboration avec la France.

(3) Autonomisation des femmes et des jeunes

Etant donné que le renforcement des capacités des femmes et des jeunes, en tant que populations vulnérables, est indispensable à la stabilité sociale et à l'accélération de la croissance économique, des appuis destinés à promouvoir la participation sociale de ces derniers seront envisagés, à commencer par le soutien au développement des ressources humaines.

(4) Intégration sous-régionale

La Côte d'Ivoire est un hub de transport et de circulation vers les pays de l'hinterland qui de plus est située au centre du « Schéma Directeur Stratégique de l'Anneau de Croissance en Afrique de l'Ouest (CACAO) ». De ce point de vue, le Japon apportera des appuis en faveur de l'efficacité des règlementations douanières et du développement des infrastructures étendues, nécessaires à l'intégration sous-régionale et s'activera à collaborer avec les autres bailleurs de fonds.

(5) Prise en considération des questions sécuritaires

Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, une attention particulière sera accordée à la sécurité des acteurs concernés par ces projets. Il est donc primordial que les choix de modalités et de zones d'intervention de projet soient faits de manière appropriée. Il n'est pas exclu d'envisager la coopération à travers les Organisations Internationales.

(6) Prise en considération des questions environnementales

Il faut considérer les questions liées à l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques pour lesquelles le Japon accorde une grande importance. La collaboration avec les Organisations Internationales pourra être envisagée.